
MARIO ALEMAN :

Bonjour à tous. Bienvenue à l'appel mensuel de LACRALO en ce lundi 18 septembre à 23 :00 UTC. J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos participants sur le canal anglais, Claudia Ruiz. Sur le canal espagnol, nous avons Javier Chandia, Claudia Ruiz, Humberto Carrasco, Ricardo Holmquist, Alberto Soto, Vanda Scartezini, Yoselin Vos, Diego Acosta Bastidas. Nous n'avons pas de participant sur le canal portugais ou sur le canal français. Du personnel, nous avons Silvia Vivanco et moi-même, Mario Aleman. Je suis également responsable de la gestion de l'appel aujourd'hui. Nos interprètes aujourd'hui sont Veronica et David pour l'espagnol. Pour le portugais, nous avons Esperanza et en français, nous avons Jacques et Isabelle.

J'aimerais rappeler à tous les participants de bien donner leur nom lorsqu'ils prennent la parole et d'éteindre le haut-parleur. Soyez clair, non seulement pour la transcription mais également pour l'interprétation.

Ceci étant, je vais maintenant donner la parole à Humberto qui va commencer l'appel.

HUMBERTO CARRASCO :

Merci beaucoup Mario. Je sais que Maritza n'est pas présente aujourd'hui donc je vais commencer par l'ordre du jour. Elle est en Australie, Maritza, donc elle n'a pas pu participer aujourd'hui. Elle a des problèmes personnels et bien sûr, le décalage horaire est assez complexe. Donc voilà pourquoi elle n'est pas là.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je vais maintenant passer à l'ordre du jour. Nous allons donc le passer en revue. Alors il y a différents points. Donc la révision des consultations publiques, ces mises à jours nous seront faites par Alberto Soto. Alors Alberto, dites-moi si c'est bien ça. Vous allez donc présenter ce point-là de notre ordre du jour ?

ALBERTO SOTO :

Oui. Je vais simplement faire une présentation générale de ce que nous avons fait à Johannesburg. Il y avait beaucoup d'activités importantes lors de la réunion, qui pour certaines sont mises en œuvre maintenant. Donc je voudrais une mise à jour là-dessus.

Lors de l'ICANN56, la communauté At-Large a célébré plus de 25 ans et donc nous avons également eu des différentes réunions et manifestations avec les parties prenantes et autres groupes. Donc ça, c'est la question de l'ALAC.

Pour ce qui est de LACRALO, il y a eu une discussion d'intérêt public par rapport aux utilisateurs finaux. Je ne vais pas tout mentionner maintenant, bien sûr, mais par exemple, nous avons discuté de la question des dispositifs de sécurité. Nous avons également parlé du groupe de travail sur la concurrence et le choix des consommateurs donc le groupe de travail société. La communauté a organisé une discussion très importante, une réunion très important avec certains des membres du personnel là-dessus et l'idée, c'était de mieux comprendre la définition du consommateur et la contribution qu'ALAC y peut apporter avec l'ICANN.

Pour ce qui est de la révision At-Large, part très importante à notre réunion, nous avons établi un calendrier et donc le rapport aurait dû être prêt au jour d'aujourd'hui. Nous avons donc discuté du calendrier, nous avons discuté de la méthode pour évaluer le plan de mise en œuvre et les différentes recommandations. Donc je vous parlerai de ceci et je vous donnerai quelques détails.

Nous avons également parlé des titulaires de noms de domaines, de la communauté habilitée de l'ICANN. Nous avons également parlé du RDS donc qui remplacera le système WHOIS, comme vous le savez sans doute déjà. Il y a eu d'autres discussions, d'autres réunions qui ont également eu lieu. Et comme vous le savez, il s'agissait donc d'un forum politique à Johannesburg. Donc ALAC a pu participer à différentes réunions, par exemple le GDPR. Cheryl Langdon-Orr était responsable d'une séance comme participante décideuse de la communauté habilitée. C'était en fait la première fois que la communauté habilitée avait été mise en place. Donc l'idée, c'était de parler des politiques qui sont en cours. L'ALAC s'est également réuni le GAC, le SSAC. Comme vous le savez, il s'agit du comité consultatif sur la sécurité et la stabilité.

Il y a des membres de l'At-Large qui ont rencontré les responsables du groupe engagement des parties prenantes et du groupe de la responsabilité publique. Donc le groupe a discuté de différentes manières d'augmenter la participation dans les politiques de l'At-Large. Chaque réunion de l'ICANN, comme vous le savez, traite de différents sujets qui concernent la région spécifique.

Autre discussion également concernant le sommet ATLAS II qui aura lieu à Kobe au Japon. L'idée, c'est de prendre en considération la

participation des membres individuels à ce sommet. Donc il nous faudra faire des efforts, travailler ensemble. Donc il y aura des webinaires, des réunions de manière à ce qu'ils en soient informés.

Les responsables de LACRALO et le groupe de travail de l'At-Large sur donc les différents comités de renforcement des capacités, d'engagement, de sensibilisation, donc ils ont eu, ces groupes-là, ces différents comités, des réunions spécifiques lors de la réunion de l'ICANN à Johannesburg.

Alors je vais vous expliquer ce qu'il se passe à l'ALAC lorsqu'on fait partie d'un comité consultatif. Les avis sont demandés à l'ALAC ou alors, on peut également fournir nos avis de nous-même. Il faut le prendre en compte parce que nous devons représenter les intérêts des utilisateurs finaux. Donc il y a trois questions à prendre en compte. Est-ce que vous m'entendez toujours bien ? Ça va ?

HUMBERTO CARRASCO : Oui, oui, allez-y Alberto.

ALBERTO SOTO : Alors il y a un impact significatif sur les décisions, sur les politiques et donc l'idée, c'est de savoir si cette politique a effectivement un impact important sur les utilisateurs et sur l'ICANN en tant qu'organisation. Et bien il nous faut discuter de savoir si cet impact peut avoir un impact sur les résultats. Il nous faut également fournir des avis sur la base de cela.

Donc par exemple, la question du nom de domaine de la Croix Rouge en espagnol. Nous devons analyser, nous devons voir si cela intéresse les

utilisateurs finaux. Et si c'est le cas, nous fournissons un avis. Donc c'est de cela qu'il faut traiter.

Alors je vais mettre sur Adobe Connect un lien qui vous donnera la liste des participations à l'ICANN. Vous aurez les commentaires publics en cours ainsi que toutes les discussions qui sont en cours actuellement. Parfois, nous ne donnons pas de point de vue sur certaines questions parce que cela ne nous est pas demandé. Mais même si nous ne donnons pas notre point de vue, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas étudié les questions.

Par exemple, nous avons discuté de certains sujets avec la NCUC. Donc dans le lien que je vous ai envoyé, vous pouvez voir. Attendez. Je vais vous envoyer un autre lien avec d'autres informations juste au cas où vous souhaitez voir des informations spécifiques sur la NCUC. Je sais que Vanda Scartezini avait participé à la réunion. Donc voyez là, il s'agit d'un commentaire public par exemple. Donc celui-ci se terminera demain. Donc l'objectif de ce commentaire public est d'obtenir l'opinion de la communauté en ce qui concerne un amendement au statut. Donc vous avez là un exemple. Vanda travaillait là-dessus.

Vous m'entendez toujours ?

Donc il nous faut prendre en compte le fait que nous avons là une organisation avec certaines particularités étant donné que notre relation avec les utilisateurs finaux est unique. Nous avons donc là les entités non-commerciales et donc il y a certaines divergences que nous avons par rapport à eux dont la manière dont ils traitent les utilisateurs finaux. Donc ils sont très restrictifs en ce qui concerne l'acceptation des utilisateurs finaux dans la communauté.

Ils utilisent une définition qui n'est pas une bonne définition je dirais. Mais si par exemple il y a un problème, ils peuvent demander un changement alors que nous, ce n'est pas notre cas. Je ne vais pas lire toute la définition mais je voulais simplement faire un petit commentaire là-dessus.

Alors je n'ai que dix minutes pour parler de tout ceci donc je ne vais pas rentrer dans tous les détails. Mais voilà un petit peu certaines des différences pour vous donner un exemple.

Ensuite, la GNSO a un groupe de travail pour les procédures ultérieures sur les nouveaux gTLD. C'est un nom qui est assez long mais c'est un groupe de travail. Alors ce groupe de travail s'occupe d'une nouvelle directive, d'une nouvelle piste de travail et l'idée, c'est de se focaliser sur les noms géographiques, les extensions géographiques au premier niveau. Ceci est très important parce qu'en tant qu'utilisateurs finaux, nous avons un intérêt dans tout ceci. Donc c'est vraiment une question problématique avec des points de vue très divergents et donc il est très difficile d'obtenir le consensus là-dessus. Et bien sûr, le groupe de travail s'en occupe et la communauté demande la participation de tous dans la communauté.

L'idée, c'est d'avoir un modèle de leadership partagé avec un co-leadership de l'ALAC, de la GNSO et du GAC.

Alors pour terminer, parlons de la révision At-Large. Comme je l'avais déjà dit, comme je l'ai dit à Johannesburg, pendant la réunion, nous avons commencé à parler du rapport et de la manière dont on mettrait en œuvre les recommandations. Donc dans ce rapport définitif, il y avait différentes questions, les recommandations, les différents points, les

différentes recommandations, celles qui ont été acceptées et celles qui ont été rejetées.

Comme vous le savez, nous avons une politique de non-confrontation dans notre groupe et on a été accusé de nous défendre et ce n'était pas du tout l'idée. C'était une question de réponse. Le groupe de travail a fait très attention en utilisant certains termes. Donc vous avez là un rapport, un plan de mise en œuvre et pour la plupart de ces recommandations comme vous le savez, étant donné qu'on les envoie à la communauté de LACRALO, donc vous pouvez trouver le rapport dans le lien que je vous ai envoyé tout à l'heure. Mais nous faisons toujours très attention lorsque nous analysons les différents termes que nous utilisons. Par exemple nous avons fait très attention lorsque nous avons rédigé les rejets, qu'ils soient partiels ou totaux. Tout a été rédigé de manière très prudente, très avisée et donc cette réponse a été soumise au conseil. Le conseil discutera de ce rapport cette semaine. Donc voilà pourquoi nous avons vraiment une période de temps très limitée mais donc nous avons quand même réussi à respecter les délais.

Il y a eu un consensus tout à fait approprié. Nous avons discuté de différents termes. Et en fin de compte, quatre personnes ont été choisies pour analyser les documents et pour apporter les corrections nécessaires, pour remplacer les termes à remplacer sans changer le sens du rapport. Donc voilà. Autre groupe de travail qui donc était chargé de réviser le rapport final.

Comme je le disais tout à l'heure, l'idée, c'était d'éviter toute erreur de formulation. Ceci a été effectué sur des délais limités et donc ces personnes ont vraiment énormément consacré de temps. Ce sont des

personnes qui ont commencé à travailler à Johannesburg et en tant qu'équipe, ils ont énormément donné pour ce travail.

Donc les participants, c'était Maureen Hillyard, Alan Greenberg qui ont donc effectué la révision finale. Cheryl Langdon-Orr et Holly Raiche, elles, étaient observatrices de cette révision. Donc nous sommes maintenant dans une période d'attente. Voilà. C'est tout ce que j'avais à dire.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Alberto pour cette rapport et cette mise à jour. Nous sommes tout à fait conscients de tous les efforts effectués pour rédiger ces rapports. Donc en tout cas, félicitations pour ce travail. Nous espérons avoir une réponse avant Abu Dhabi.

Nous avons maintenant une présentation sur la violence et le genre. Donc c'est Yoselin qui va s'occuper de cette présentation. Yoselin, c'est à vous.

YOSELIN VOS : Bonjour à tous du Panama. C'est un vrai honneur pour moi de vous montrer ce dont on parle maintenant sur la violence basée sur le genre qui est également liée aux médias sociaux.

Donc la première chose qu'il faut savoir, c'est tout ce qui est donc les textos sexuels et la prostitution, la pornographie infantile, etc. Il y a des situations également avec les handicapés. Donc nous sommes très préoccupés par toutes ces questions et sur ce qu'il se passe au Panama.

Ces personnes qui font partie de groupes vulnérables sont impliquées dans des situations de violence sur les médias sociaux et ils n'ont pas toujours accès à la justice.

Alors je souhaitais également dire que lorsqu'il y a une violence à l'encontre de ces personnes vulnérables, ce que nous voyons, c'est des situations où les partenaires demandent des localisations. Il y a limite de ce qui est affiché en ligne. On voit des photos affichées en ligne. Tout ceci donc qui met en danger les femmes.

Les femmes sont vraiment visées par cette violence des médias. Ceci est également une manière d'utiliser la nouvelle technologie. Nous voyons de manière très claire qu'il y a une violence sur les médias. Il y a des messages qui sont envoyés sur les médias qui humilient les femmes.

Malheureusement, ce que l'on voit maintenant au Panama en ce qui concerne les femmes, c'est que même sur les médias, les femmes sont exploitées. Cela va contre la dignité des femmes. Nous souhaitons également vous montrer un exemple très simple de ça. Il y a quelques semaines, une mineure a été agressée par quatre personnes. Ceci a entraîné une série de commentaires que l'on voit maintenant à l'écran. Il y a une fille qui parlait de problèmes...

INTERPRÈTE : Je m'excuse, nous entendons très mal.

YOSELIN VOS : Il y a donc des dangers pour les femmes mais ça peut être aussi des dangers pour les hommes. Comme vous les voyez, il y a certains

commentaires misogynes qui sont affichés sur les médias sociaux et qui ont un réel impact sur la dignité. Voici d'autres informations que nous avons collectées dans la recherche et donc vous voyez là certaines publications. Les filles sont en général victimes de ce type d'agressions et sur ces médias sociaux, on voit des mineures.

Donc nous avons vu le rapport et ce qui est intéressant, c'est ce que nous dit la société. Il y a des questions qui ont été soulevées au niveau de leur statut de victime et du rapport qu'il y a aux personnes qui les ont attaqué. Il y a des personnes qui sont habillées comme cela ; elles le méritent. C'est un problème de comportement.

Vous avez une image sur l'écran d'une jeune fille qui est sur la plage. Et il y a des commentaires que l'on voit qui sont très abusifs. Et il y a même des références qui sont faites qu'elle est peut-être la cause de ces problèmes d'harcèlement sexuel. Je crois qu'il faut être très clair à ce niveau. Les personnes qui sont transsexuelles ou homosexuelles. Là, nous voyons une personnes au Panama qui a changé de nom. Mais il y a beaucoup de violence contre ces personnes.

INTERPRÈTE :

Nous avons quelques problèmes audio et techniques qui nous empêchent d'entendre toute la présentation.

YOSELIN VOS :

Il y a des commentaires qui peuvent mener à la dépression, à des tentatives de suicide. Et comme je le disais, les conséquences sont graves. Nous voyons un cas à l'écran où une jeune femme italienne a été la victime de ses propres vidéos qui étaient propagées sur l'internet.

Et elle a fait une poursuite en justice. Elle a décidé de changer de ville, de déménager. Et elle a dû payer une amende importante parce qu'en théorie, on l'a accusé d'avoir causé cette pornographie. La vérité, c'est qu'elle ne tenait pas la pression sociale qui était autour d'elle et qu'elle a dû déménager. Elle s'est donc retrouvée en fait victime.

Il y a également un cas où il y a eu un meurtre, où il y a eu des déclarations de faites sur l'internet. Ça, ce sera causé par le partenaire. Et ça, c'était un exemple de violence contre les femmes. Il y a une manipulation forte pour toujours dire que les femmes sont à la base, sont la cause véritablement du problème alors que la plupart du temps, elles n'ont rien à faire à cette situation. Et nous voyons beaucoup de personnes qui voient la violence sur ces vidéos parce qu'elles visionnent ces vidéos.

Et je suis très sensible à ces problèmes. Et nous voyons une réponse et nous avons besoin de réponse juridique également. Nous sommes très inquiets de cela et je crois que cela est souligné. Ces problèmes sont soulignés sur l'internet. Il y a des aspects qui ne sont pas gérés et auxquels on ne répond pas, contre lesquels on ne fait rien.

Dans notre code de justice et dans nos documents et lois qui nous régissent, on ne dit que peu de choses. Le code de la famille parle du droit à l'image. Il y a des peines qui peuvent aller jusqu'à 15 jours, des conséquences importantes.

INTERPRÈTE : Nous continuons à connaître des problèmes techniques et nous nous en excusons. Nous continuons à connaître des problèmes techniques. Nous n'entendons pas l'intervenante.

MARIO ALEMAN : Oui, votre connexion n'est pas bonne. Elle est instable et nous avons des problèmes pour vous entendre. Peut-être vous devez vous déplacer. Nous demandons à notre présentatrice, notre intervenante.

YOSELIN VOS : Oui. Nous ne voyons plus de présentation à l'écran. Nous devons gérer donc l'équilibre et il y a des aspects qui existent par rapport à cette violence contre les femmes, c'est le code de justice, le code criminel.

INTERPRÈTE : Une nouvelle fois, nous avons des coupures sur la ligne, nous nous en excusons.

YOSELIN VOS : Et il y a des associations qui veulent faire chanter les femmes. Il y a des assauts sexuels au travail, dans même certaines institutions religieuses. Il y a une autre modification à cette loi que nous connaissons [inintelligible] article de loi, les responsabilités sociales, les responsabilités des parents, des personnes mariées. Cette loi est tout à fait intéressante parce que la victime d'un délit ne peut pas toujours avoir accès à son dossier juridique. Il y a pourtant un bureau spécialisé qui ne prend pas en compte le statut économique de la personne. Et il y a un problème de juridiction au niveau criminel et au niveau civil.

Les personnes les plus vulnérables, les personnes handicapées, sont les personnes qui risquent le plus à cause de ces nouvelles lois qui datent de cette année. Il est donc beaucoup plus difficile d'attaquer au niveau pénal. Les personnes handicapées par exemple qui ont été harcelées, dont on a violé les droits, ont du mal à se retourner contre ces attaquants et à utiliser la justice de leur pays en raison de ces nouvelles lois qui viennent d'être édictées cette année.

C'est donc un problème qui nous inquiète beaucoup parce qu'au niveau des réseaux sociaux qui ont un effet de loupe véritablement sur ces problèmes de harcèlement, pas seulement contre les femmes mais contre les personnes âgées, les personnes souffrant de handicap, les personnes de différents groupes ethniques également.

INTERPRÈTE : Une nouvelle fois, nous recevons que très mal le son et l'audio de notre présentatrice.

YOSELIN VOS : Donc si vous avez des questions, nous serons prêt à y répondre. J'espère bien avoir utilisé le temps qui m'a été alloué.

HUMEBRTO CARRASCO : Merci beaucoup de votre présentation tout à fait intéressante. Merci Yoselin. Je crois qu'au Chili et dans d'autres pays d'Amérique latine, c'est un problème dont on parle beaucoup, cette cyberviolence et le genre.

Je vois une question sur le chat d’Alejandro Pisanty : lors que vous parlez de cybersensibilité, de quoi parlez vous exactement ? Et comment vous mettez cela en rapport avec les activités de LACRALO ? Que peut faire LACRALO, de par ses prérogatives, à ce sujet ? Et pour répondre à ces questions, nous avons besoin de voir des choses en rapport avec les noms de domaines et les adresses IP protocole internet.

HUMBERTO CARRASCO : Yoselin, est-ce que la question était claire ?

Yoselin, on ne vous entend plus. Vous êtes en ligne ? Vous êtes toujours en ligne Yoselin ?

MARIO ALEMAN : Apparemment, nous avons des problèmes de connexion. Voilà. Yoselin nous rejoint. Vous avez entendu les questions ?

YOSELIN VOS : Oui, je ne les ai pas entendues. Répétez-les s’il vous plaît.

HUMBERTO CARRASCO : Deux questions de la part d’Alejandro Pisanty. Lorsque vous parlez de responsabilité civile, vous parlez des intermédiaires de l’Internet. Et la deuxième question : comment est-ce que l’on peut mettre cela en rapport avec les activités de LACRALO ? Est-ce que nous avons des prérogatives là-dessus ? Des mandats ? Nous avons la possibilité de faire quelque chose en tant que LACRALO ?

YOSELIN VOS :

Et bien LACRALO doit connaître ses problèmes, mettre ça en rapport avec ses adresses internet et les protocoles internet. Donc moi, je parle de responsabilité civile plus que les intermédiaires. C'est une réponse de l'ICANN qu'il recherche au niveau des réseaux sociaux, au niveau de l'utilisation de ces réseaux sociaux, des personnes qui utilisent de manière abusive l'internet, qui font des commentaires abusifs en ligne.

Par rapport à ce que vous disiez au niveau de LACRALO, ce sont des problèmes transversaux qui ont rapport avec les noms de domaines. Si j'ai une page web, si j'ai un blog, je peux être la victime de ces violences, de ces agressions. Donc on a besoin de mécanismes, on a besoin de politiques définies par LACRALO entre autre pour s'assurer absolument que cela n'existe plus, pour qu'on ait des politiques qui permettent de protéger les internautes par rapport à ces risques d'agressions et de harcèlements.

HUMBERTO CARRASCO :

Oui donc vous dites que... Cela me semble-t-il être en rapport avec le contenu.

J'aimerais ajouter quelque chose. Au Chili, il y a des noms de domaines qui en effet sont en rapport avec la violence. Il y a eu des poursuites en justice. Est-il possible d'attaquer les registres ou pas ? Est-ce qu'il est possible de se porter en recours ou de révoquer ces registres qui font des attaques de cyberharcèlement ?

YOSELIN VOS : Ce que je crois comprendre – et moi, je suis juriste – c’est qu’il y a des mesures possibles à prendre contre le trafic, contre les pages web de cybertrafficking, les médias. Et il n’y a toujours pas de politique dans d’autres pays, par exemple au Panama.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Yoselin. Mario, des points, s’il y a d’autres questions ou commentaires pour Yoselin ? Sinon, nous allons passer au point suivant à notre ordre du jour.

MARIO ALEMAN : Merci beaucoup Humberto et Yoselin. Il y a une autre question d’Alexis du Venezuela.

Je suis au micro. Vous pouvez la lire et nous donner une réponse, Yoselin.

YOSELIN VOS : Oui. Donc nous associons cela à des problèmes financiers mais pas aux prestataires des services. On essaye de cibler les personnes plutôt qui sont coupables d’agression sexuelle et de cyberharcèlement mais on essaye de cibler les personnes qui sont violentes. Et à notre niveau, nous ne nous attaquons pas aux prestataires de services qui sont donc des registres ou des bureaux d’enregistrement.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup de cette présentation tout à fait intéressante. Vous avez parlé du contenu mais je crois qu’au niveau de LACRALO, il y a des

adresses internet – nous sommes bien conscients de cela – dans certains pays, lorsqu’il y a des violences de harcèlement au niveau de l’internet, il est possible que ces adresses internet soient elles-mêmes ciblées pour répondre à ces abus. Donc passons maintenant au point suivant.

Nous passons au point suivant de l’ordre du jour. J’aimerais demander à Ricardo... Est-ce que vous m’entendez ? Il paraît qu’il y a un écho sur la ligne. Est-ce que vous pouvez confirmer que vous m’entendez bien ?

MARIO ALEMAN : Oui, effectivement, vous aviez un écho sur votre ligne mais ça va mieux.

HUMBERTO CARRASCO : Très bien, impeccable. Donc je reste au téléphone.

Alors il y a donc d’autres sujets qui nous intéressent et j’aimerais demander à Ricardo Holmquist qui est nouvellement membre d’ALAC, il a été nommé par le NomCom et il sera bien sûr un excellent apport pour la région. Je lui souhaite beaucoup de succès pour ses activités.

Il y a d’autres sujets. Je ne sais pas si nous avons à l’appel la personne qui s’est occupée de l’ALAC. Il y a des retards. Il y a le groupe de gouvernance. Il s’est occupé des activités de ce groupe de travail. Et donc nous allons continuer d’en parler.

Est-ce que Sergio est là ? Est-ce que Sergio est connecté ?

MARIO ALEMAN : Il n’est pas avec nous.

HUMBERTO CARRASCO : Très bien. Et Steve, est-ce que Steve est là ? C'est donc la présentation suivante.

MARIO ALEMAN : Il va être connecté dans 10 minutes.

HUMBERTO CARRASCO : Bon alors dans ce cas...

ALEJANDRO PISANTY : Excuse-moi Humberto, puisque nous avons quelques minutes, j'aimerais faire un commentaire.

HUMBERTO CARRASCO : Oui, allez-y Alejandro.

ALEJANDRO PISANTY : Merci Humberto. Bonsoir à tous. Donc vendredi, j'ai reçu un message de l'ALAC. Je sais qu'il y a une révision des IDN, les points codes pour l'alphabet latin et tous les alphabets dérivés de l'alphabet latin et je pense que cela peut être pertinent pour certains des pays de notre région. Est-ce que ceci inclut des lettres ?

Ceci est intéressant pour nous parce que par exemple, le petit signe qu'on utilise sur le ñ, il est parfois utilisé dans d'autres alphabets. Mais c'est quelque chose qui n'existe pas par exemple en France. Donc il faut

voir si on peut toujours utiliser ce type de choses sur les noms de domaines.

Donc il faudrait voir s'il y a un intérêt à intégrer ceci dans les politiques. Je pense que ce serait intéressant à proposer de manière à voir si on peut peut-être développer une politique là-dessus. Donc je sais que LACRALO attend d'avoir davantage d'informations.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Alejandro. C'est un sujet très intéressant effectivement et qui pourra avoir un impact important. Alors je crois que Silvia veut prendre la parole. On pourrait peut-être inclure ceci sur la liste des choses à faire et on verra s'il y a des commentaires. Alors je prends note de ce que vous avez dit, Alejandro, et on verra si on peut obtenir des informations et ensuite, on décidera des étapes suivantes à prendre.

Alors Silvia, est-ce que vous pouvez lire le commentaire d'Alberto Soto ?
Je ne peux pas le lire.

SILVIA VIVANCO : Je ne vois pas de commentaires d'Alberto dans le chat. Je vérifie quand même. Je vois qu'Alberto tape mais il dit « Non, je n'ai pas fait de commentaire. »

HUMBERTO CARRASCO : Bon, d'accord. Très bien. Alors donc Silvia, vous avez la parole. Allez-y.

SILVIA VIVANCO :

Merci beaucoup. Je voulais simplement vous rappeler de bien remplir le questionnaire. Nous travaillons avec le département des technologies. Il y aura un nouvel outil de traduction automatique de la ligne de diffusion. C'est un outil qui sera meilleur et qui nous permettra d'améliorer notre communication. Nous avons fait passer un questionnaire pour vous faire des commentaires là-dessus.

Donc j'ai envoyé un rappel aux deux listes aujourd'hui et l'idée, bien sûr, c'est d'éliminer les problèmes que nous avons avec l'outil de traduction automatique. Voilà. C'est tout.

HUMBERTO CARRASCO :

Merci beaucoup Silvia. Oui effectivement, c'est un sujet très important dont nous avons déjà discuté lors d'appels précédents. Nous savons tous les problèmes que nous avons eus en matière de traduction sur la liste de diffusion. Donc le résultat du questionnaire est important parce qu'il nous permettra de déterminer quel sera l'outil que nous utiliserons à l'avenir. Alors s'il vous plaît, remplissez le sondage, c'est très important.

Vous savez que nous avons eu beaucoup de problèmes avec la traduction automatique de notre liste de diffusion, comme je le disais tout à l'heure. Donc il est extrêmement important d'exploiter toutes les fonctionnalités du nouvel outil qui est proposé. Donc c'est l'idée.

Je ne sais pas si Dev a quelque chose à dire là-dessus. Mario ou peut-être Silvia, est-ce que vous pouvez me dire si Dev veut prendre la parole pour en parler ?

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Oui, merci. J'aimerais effectivement faire une petite intervention rapide.

HUMBERTO CARRASCO : Allez-y Dev.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci Humberto. Comme Silvia l'a dit, il est très important de remplir le questionnaire. Pour ceux d'entre vous qui ne savent pas quels sont les changements qui vont arriver, il y avait un appel conférence au début du mois et donc on pourra vous mettre un lien dans le chat pour que vous puissiez écouter l'enregistrement.

Je suis prêt à répondre à toutes les questions que vous pouvez avoir par rapport à ce nouvel outil. Et également, vous pouvez envoyer vos questions à Silvia. Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Dev pour ce commentaire. Mario, est-ce qu'il y a d'autres questions dans le chat par rapport à ça ?

MARIO ALEMAN : Il y a un commentaire d'Alexis en ce qui concerne la participation mais pas de question. Donc je confirme que Steve Chan est présent. C'est notre intervenant suivant donc il sera prêt dans trois minutes.

HUMBERTO CARRASCO : D'accord, très bien. Donc nous allons attendre que Steve soit prêt et entre temps, je dois vous dire qu'il y a certaines activités qui sont mises en œuvre dans différents pays : différentes manifestations au Pérou, au Chili, il y a une tournée qui aura lieu avec des personnes de l'ICANN ainsi que des personnes de NIC Chile et de LACNIC. Cette manifestation aura lieu en novembre et LACRALO participera également et davantage d'informations seront fournies à l'avenir.

Mais si vous êtes intéressé et bien, n'hésitez pas. Lorsque Maritza sera de retour d'Australie, elle nous fournira des détails sur cette réunion, la réunion du Pérou. Je crois qu'elle aura lieu le 16 octobre.

Alors est-ce qu'on peut commencer la présentation, Mario ?

MARIO ALEMAN : Humberto, j'attends simplement confirmation. Un petit instant. Oui, je pense qu'il est prêt.

HUMBERTO CARRASCO : Très bien. Steve va donc nous faire sa présentation et donc ceci fait partie du cycle de renforcement des capacités. N'oubliez pas que nous avons décidé qu'à tous les deux mois, à chaque réunion LACRALO, nous aurions notre travail mensuel ainsi que ces petits séminaires ou webinaires. Donc l'idée, c'est le renforcement des capacités et donc nous le faisons avec le personnel. Alors Mario, nous sommes prêts. J'aimerais remercier Steve de nous consacrer un peu de temps et de nous avoir préparé cette présentation. Alors est-ce que vous pouvez présenter Steve, Mario ? Allez-y, Rodrigo.

RODRIGO SAUCEDO : Bonsoir à tous. Merci de m'avoir donné cette opportunité de participer à la réunion mensuelle de LACRALO et à ce webinaire. Comme Humberto le disait tout à l'heure, il s'agit d'un projet de renforcement des capacités qui fait partie de la stratégie régionale. Ce projet, nous y travaillons avec LACRALO. Et cette année, nous nous sommes focalisés sur les PDP.

Nous en sommes à la quatrième version, le quatrième webinaire sur le renforcement des capacités et donc nous avons le plaisir d'avoir avec nous Steve Chan qui est un membre de la GNSO. Et aujourd'hui, il va nous faire une présentation sur les droits curatifs d'accès pour... Il parlera donc de l'UDRP et de l'URS pour les organisations internationales gouvernementales et pour les organisations internationales non-gouvernementales.

Donc ceci étant, je donne la parole à Steve. Allez-y, monsieur.

STEVE CHAN : Merci beaucoup Rodrigo. Je m'appelle Steve Chan et comme vous l'avez dit, je suis directeur des politiques pour l'équipe de soutien de la GNSO et je vais parler du PDP de la GNSO sur l'accès des OIG et OING au mécanisme de protection des droits curatifs.

Alors je reviens un petit peu en arrière. Donc voilà un petit peu ce qui m'a été suggéré par Rodrigo. On parlera un petit peu de cet historique de ce PDP, de quoi s'agit-il, quel est le statut actuel, quelles sont les étapes à venir et enfin comment s'impliquer. Et nous aurons un petit peu de pour les questions et réponses.

Donc ce PDP a commencé par un processus similaire sur les OIG et OING mais l'idée, c'était plutôt une approche préventive, donc de protection. Donc comment éviter que certaines parties enregistrent les noms de OIG.

Donc une des recommandations de ce PDP, c'était de demander que le conseil de la GNSO demande au personnel d'avoir un rapport sur les aspects des droits curatifs pour les OIG et OING. Et donc le 25 mai 2014, le rapport définitif a été livré au conseil de la GNSO, effectué donc par le personnel, et le PDP a été lancé le 5 juin 2014. Donc comme vous les voyez, ce PDP existe depuis un certain nombre d'années, enfin quelques années du moins.

Alors de quoi s'agit-il, ce PDP ? À la base, l'objectif de ce PDP, c'est de vraiment voir, considérer l'URDP et l'UDRS et de déterminer s'ils permettent effectivement un accès par les organisations internationales gouvernementales et les organisations internationales non-gouvernementales. Ou sinon, est-ce qu'il faudrait le modifier pour que cet accès soit adéquat par ces partis.

Par ailleurs, est-ce qu'il existe une procédure de résolution des litiges adaptée de manière plus spécifique aux OIG et aux OING modelée sur ces UDRP ou URS ? Donc il y a certainement d'autres questions à considérer dans le cadre de cette charte mais à la base, c'est là-dessus que ce PDP se concentre.

Donc le statut actuel de ce PDP. Donc je vous ai dit qu'il avait été lancé en milieu d'année 2014. Donc le groupe de travail se retrouve régulièrement et discute de ceci régulièrement depuis là. Il y a plusieurs questions qui sont posées dans la charte et qui sont considérées. Il y a

également beaucoup de travail qui a été fait sur cette question par le passé donc il y a un certain travail de révision et d'analyse qui est effectué. Il y a eu également des avis juridiques d'experts sur le sujet de l'immunité des OIG. C'était en 2016. Donc ceci a également été pris en compte. Et le 20 janvier 2017, le groupe de travail a publié son rapport initial pour commentaires publics. Il y a eu 46 commentaires qui ont été reçus de différentes parties de la communauté donc le GAC comme vous le voyez, plusieurs des parties prenantes et autres commentaires, donc 21 des OIG et un autre.

Alors bien sûr, ce PDP a prit en compte ces commentaires publics. Le groupe de travail a pris en compte ces commentaires et nous en sommes à un point où nous analysons les changements à apporter. Alors pour l'instant, j'aimerais nous concentrer sur les recommandations pour que vous sachiez un petit peu à quoi ça correspond.

Donc la première recommandation, à la base, pas de changement à l'UDRP et à l'URS n'est nécessaire. Ceci inclut donc le mouvement de la Croix Rouge et le Comité International Olympique. Donc ça, c'est pour la partie OING de ce travail. Donc encore une fois, pas de changement nécessaire. Il y a déjà un accès à ces mécanismes. Il n'y a pas des problèmes pour ces organismes qui puissent être comparables aux problèmes qu'ont les OIG.

La recommandation numéro 2, à la base, les OIG, étant donné qu'elles font partie de l'Article 6 de la Convention de Paris, doivent en fait démontrer qu'elles ont des droits non-enregistrés à leur nom ou à leur acronyme. Donc c'est un changement de la recommandation d'origine.

Donc au début, il y avait un... En fait, nous avons un peu adouci ceci. Au début, c'était un petit peu plus strict. L'article 6, cela veut dire qu'il faut démontrer qu'il y a par exemple un aspect du droit qui doit correspondre à l'exigence de la norme.

Ensuite, diapositive suivant, recommandation numéro 3. Il y avait une autre recommandation 3 et donc celle-ci est nouvelle. Elle est assez longue mais à la base, elle dit la chose suivante. En ce qui concerne l'immunité juridictionnelle, que les OIG doivent pouvoir revendiquer dans certaines circonstances. Aucun changement donc à apporter à la juridiction habituelle de l'URDP et de l'URS. À la base, le groupe de travail a déterminé qu'il n'avait pas le droit d'éliminer ce droit de titulaire de noms de domaines d'avoir recours juridique.

Alors ensuite, ce qui a été déterminé dans le cas de cette recommandation, c'est que l'OIG devait avoir certaines directives pour savoir comment faire une demande URDP URS sans avoir d'impact sur leur immunité. Donc les exemples fournis sont de faire une demande par le biais d'une agence en fait.

Et enfin, ces revendications ne seront pas décidées par l'ICANN mais par le tribunal national selon la loi applicable dans la juridiction.

Donc il y a une deuxième partie. Donc voilà ce qui en retourne pour notre recommandation lorsqu'il y a des juridictions mutuelles. Le groupe de travail recommande que dans ce cas, il y ait deux options comme nous le voyons à l'écran. Donc le groupe de travail s'est beaucoup penché là-dessus, n'est pas toujours d'accord. On n'est pas encore d'accord pour l'option 1 ou pour l'option 2. On n'a pas encore

statué mais voilà où on est en pour le moment. Donc je ne vais pas trop rentrer dans les détails puisqu'on n'a pas encore statué.

Donc la dernière recommandation, la numéro 4, donc si ces recommandations sont acceptées par le Conseil d'Administration de l'ICANN pour la mise en œuvre des recommandations, l'ICANN devait étudier la faisabilité de fournir à ces OIG et INGO accès donc à l'UDRS.

Donc quelles sont les prochaines étapes ? Le PDP est presque à la fin. Donc les prochaines étapes sont importantes.

Le groupe de travail se concentre sur ces options par rapport à la recommandation numéro 3 principalement. C'est très spécifique cela pour une circonstance où un titulaire de nom de domaine fait appel auprès d'une cours de juridiction mutuelle et qu'il y a une OIG qui réussi à obtenir une immunité juridictionnelle dans cette cours de justice de juridiction mutuelle.

Donc le groupe de travail cherche à finaliser son débat et les recommandations sur ce sujet et à préparer son rapport final avant la réunion 60 de l'ICANN. Nous réfléchissons donc à ces changements sur les recommandations. Si elles sont substantielles, et bien nous aurons peut-être éventuellement besoin d'une autre phase de commentaires publics. On n'en est pas encore sûr mais les étapes normales, ça serait par la suite considérations et adoptions par le Conseil d'Administration de l'ICANN puis mise en œuvre. Enfin premièrement, considérations/adoption, commentaires publics, considérations/adoption par le Conseil d'Administration de l'ICANN puis mise en place.

Donc comment travailler à cela si cela vous intéresse ? On a presque terminé notre travail en tant que groupe sur un PDP. Donc ce ne serait pas très pratique ou bien vu pour le moment de se joindre à notre groupe de travail qui a pratiquement terminé sa tâche. Mais comme je l'ai mentionné, il est possible qu'il y ait une publication pour commentaires publics de notre rapport final. C'est une possibilité. Après le conseil de la GNSO, on verra s'il y a une adoption des recommandations ou pas.

Donc je suis prêt à répondre à vos questions. Voilà ma présentation. Il me fera un plaisir que de répondre aux questions que vous pourriez avoir.

RODRIGO SAUCEDO : Oui, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ? Je vois que Vanda est en train de dactylographier une question sur le chat. Alejandro, vous voulez prendre la parole. Allez-y.

ALEJANDRO PISANTY : J'espère que vous m'entendez bien.

RODRIGO SAUCEDO : Oui. Allez-y Alejandro.

ALEJANDRO PISANTY : Est-ce que vous avez réfléchi au fait que l'accord qui a été passé avec Amazon nous indique les étapes suivantes pour les registres de noms de domaines ? Je crois que la question de point Amazon – « dot » Amazon

– est extrêmement importante et devrait être au centre de votre PDP. Mais c'était résolu. Donc est-ce que vous avez pris cela en compte ? Est-ce que vous avez réfléchi à cela dans votre travail ? Est-ce que cela change beaucoup le groupe de travail, ce PDP ?

STEVE CHAN :

Merci Alejandro. Steve Chan du personnel au micro. Ce que je crois comprendre, c'est que c'était un point très important pour beaucoup de personnes mais ce n'était pas dans l'envergure de ce PDP. Donc on n'a pas parlé de point Amazon et on ne va pas l'aborder dans le cadre de notre groupe de travail, de notre PDP tel que nous vous l'avons présenté.

RODRIGO SAUCEDO :

Merci beaucoup Steve. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Vanda, je crois, avait la même question. Je crois que nous avons fait le tour des questions. Très bien. Merci beaucoup de votre présentation Steve tout à fait intéressante et appréciée.

Maintenant, nous allons faire un petit questionnaire pour la communauté.

HUMBERTO CARRASCO :

Oui. Donc passons maintenant à notre petit questionnaire. Merci beaucoup Steve de votre présentation. Merci beaucoup d'avoir pris le temps et de prendre le temps de répondre à ces questions.

Question numéro 1 que nous avons à l'écran.

SILVIA VIVANCO : Mario, allez-y. Première question. Posez-là s'il vous plaît.

INTERPRÈTE : Nous n'entendons personne s'exprimer.

SILVIA VIVANCO : Je n'entends pas Mario. Je ne sais pas s'il est en contact avec nous. Donc passons aux questions.

Comment noteriez-vous ce webinaire ? Très bon, assez bon, suffisant, acceptable ou faible, extrêmement faible ? Votez s'il vous plaît tel que vous l'avez au micro.

Nous pouvons maintenant passer à la deuxième question. J'espère que vous m'entendez bien.

Allez-y Mario. Vous êtes là, Mario ?

MARIO ALEMAN : Oui. Question numéro 2 : comment étaient donc nos intervenants ? Est-ce que c'était une très bonne présentation, bonne, acceptable, faible ou extrêmement faible ? Donc votez et notez. Répondez à cette question tel que vous l'avez à l'écran.

Nous allons poser à la question suivante, numéro 3. Avez-vous l'intention d'utiliser ces informations directement avec notre ALS, votre structure At-Large ? Oui, non ou abstention ? Veuillez vous exprimer.

Si vous avez répondu oui – c’est la question numéro 4 – si vous avez répondu oui, veuillez expliquer pourquoi, en saisissant cette réponse sur l’écran. Si oui, vous avez utilisé l’information pour votre ALS, votre structure At-Large. Merci beaucoup. Je vois déjà des réponses. Je vous donne 30 secondes de plus pour répondre à cette question numéro 4. Merci beaucoup de vos réponses.

Vous avez donc une question numéro 5 qui est arrivée à l’écran. Si vous avez des commentaires supplémentaires ou des recommandations au sujet de ce webinaire.

ALEJANDRO PISANTY : Est-ce que l’on va commencer avec Steve seulement ?

MARIO ALEMAN : C’est seulement en rapport avec la présentation de Steve.

Merci beaucoup. Je reçois vos réponses et nous allons vous donner environ 20 secondes supplémentaires pour des commentaires supplémentaires que vous pourriez avoir ou des recommandations au sujet de ce webinaire.

Merci beaucoup. Donc voilà, c’est terminé pour l’évaluation du webinaire. J’aimerais maintenant passer la parole à Humberto qui va nous faire une présentation du reste des sujets.

HUMBERTO CARRASCO : Alors j’aimerais vous remercier tous pour votre participation, votre implication. Je voulais simplement vous dire bonsoir ou peut-être

bonjour, suivant où vous êtes. On se retrouvera donc lors de la réunion mensuelle suivante.

La réunion est terminée.

MARIO ALEMAN :

Merci beaucoup à tous. Je vous rappelle de déconnecter toutes vos lignes de la salle Adobe Connect. Je vous souhaite une excellente soirée.
Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]